

**Bulletin d'inscription "Séjour et Voyage"**

 <p><b>Biot Athlétique Club</b>  <b>12 Impasse du Dr Baillière</b>  <b>Mas des Orangers</b>  <b>06600 ANTIBES</b></p>	<p><b>Assurance R.C.P.</b>                  GROUPAMA                  Caisse régionale d'assurances Mutuelles                  Agricoles Paris Val-de-Loire                  161 avenue Paul Vaillant Couturier                  94258 Gentilly Cedex                  Ct n° : 41789295M</p> <p><b>Garantie financière</b>                  GROUPAMA                  Assurance-crédit &amp; Caution                  132 rue des Trois Fontanot                  92000 Nanterre                  Tel 33(0)149313131                  ct. n° 4000716162 /0</p>	<p><b>IMPORTANT</b> : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin</p>	<p>Date : <b>29/11/2021.</b>                  N° fédéral du séjour :  <b>PE010959</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

**CLIENT :**

Nom - Prénom : .....N° Licence FFRP : .....  
 Adresse : ..... Ville : ..... CP : ..... Date de naissance : .....  
 Tél : ..... Port : ..... E-mail : .....

**CONJOINT :**

Nom - Prénom : .....N° Licence FFRP : .....  
 Adresse : ..... Ville : ..... CP : ..... Date de naissance : .....  
 Tél : ..... Port : ..... E-mail : .....

Personne à prévenir en cas de problème :

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : ..... mail : .....

**Séjour ou Voyage : SEJOUR PEROU – 19 Jours 17 Nuitées**

Description : **15 jours de randonnées, trek & visites**

Lieu : **PEROU depuis AREQUIPA jusqu'à LIMA via CUZCO**

Date : du **06 Mai au 24 Mai 2022**

**Nom de l'organisateur : BIOT ATHLETIQUE CLUB**

Voyage ou séjour : **PE010959**

Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de **10** participants n'est pas inscrit à la date du **30/11/2021**

**Mode d'hébergement : HOTEL - LODGE**

Nom : **ITINERANT**

**PEROU - BOLIVIE**

Chambre : **Double / Twin / Individuelle**

Contenu prestation : **Pension complète - 19jours**

**Formalités :**

Licence FFRandonnée en cours de validité : .....

Passeport : ..... CNI : .....

~~Carte d'assurance maladie européenne conseillée~~

~~Permis de conduire valide pour les chauffeurs~~

**Transport :**

Description : **AVION – BUS - TRAIN**

~~Déplacements basés sur le co-voiturage, non inclus dans le prix~~

**Révision de prix** : voir notice d'information de l'organisateur

**Frais de résolution ou d'annulation**

Annulation faite avant le ..... restitution de xxx €

Annulation entre le **01/01/22** et le **15/04/22** retenue de **1400€**

Annulation postérieure au **15/04/2022**.retenue de **100%**

(remboursé par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. conditions jointes

**Assurances facultatives :**

(barrer les mentions inutiles)

• Annulation/interruption : **OUI / NON**

• Bagages : **OUI / NON**

Joindre obligatoirement à ce bulletin d'inscription le bulletin de souscription pour les assurances (annexe 11) renseigné, même si aucune assurance n'a été souscrite

DECOMPTE	Prix unitaire	Nombre de personnes	Montant
Prix du séjour : <b>2880€ *</b> <b>En fonction du taux du \$</b> Option Inca Trail : ..... Maj Ch. Individuelle .....	<b>2880€</b> <b>En fonction du taux du \$</b> 450€ 450€	.....	.....€ <b>En fonction du taux du \$</b>
Total : .....€ <b>En fonction du taux du \$</b> Acompte : <b>1400€</b> réglé à la pré-inscription par chèque à l'ordre de <b>Biot AC Section Randonnée</b> Solde à régler avant le : <b>09/ 04 /2022 :</b>			

Les Conditions Générales de vente, la notice assurances sont consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association (<http://www.biot-ac-rando.com>).

**\*(Y compris assurance 69€ EIT+UEIT 11€)**

## Informations destinées aux voyageurs :

● **Coordonnées de l'organisateur du séjour :**

**BIOT Athlétique Club représentée par son pdt M. Marcel Niarfait. adresse : 12 Impasse du Dr Baillière 06600 Antibes**

**Responsable du séjour : M. Jean Chech mail : jean.chech@orange.fr – tél. 06 72 98 37 87**

● L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1. du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai :7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex. problèmes de sécurité) :

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème

Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)".

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance –crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.

Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.

Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

● **Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :**

.....  
.....

Pour l'Organisateur,

Fait le : à :

Signature :

Pour le Client

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu, préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

*(Apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")*

Fait le : **29/11/2021.** à : .....

Signature

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une Association reconnue d'utilité publique. agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Mtv9-Annexe 13 –bullinscriptséjour\_02/09/2019